Courrier au notaire, étude manquante

À adresser avant la signature de la promesse ou de l'acte

Adaptez les mentions entre crochets et supprimez ce qui ne correspond pas à votre situation. Ce courrier signale une pièce absente du dossier, il n'engage aucune procédure.

Vos nom et adresse

Étude notariale destinataire

Objet : dossier [référence], parcelle [section et numéro] à [commune], étude géotechnique préalable

Maître,

Vous instruisez la vente du terrain situé [adresse], cadastrée section [X] numéro [Y], pour lequel la signature est prévue le [date].

Après consultation du portail public Géorisques, cette parcelle apparaît en zone d'exposition [moyenne ou forte] au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Le dossier qui m'a été communiqué ne comporte pas d'étude géotechnique préalable.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si cette pièce existe et sera annexée à l'acte, ou si le terrain se trouve hors du champ de cette obligation, auquel cas je vous serais reconnaissant de me le confirmer par écrit.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

[Date et signature]

Avant d'envoyer ce courrier

Ce courrier signale une pièce absente, il ne conteste pas la vente et n'interrompt aucun délai. Le notaire est le professionnel compétent pour apprécier si l'obligation s'applique à ce terrain et pour vous indiquer les conséquences d'une pièce manquante. Si sa réponse ne vous satisfait pas, sollicitez un second avis juridique avant de vous engager.

Pourquoi passer par le notaire

Le notaire vérifie la composition du dossier avant la signature. Une demande écrite adressée à l'étude fait entrer la question dans le dossier et vous laisse une trace datée, ce qu'un échange téléphonique ne donne pas.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique